



**HAL**  
open science

# “ Nos ancêtres, les Gaulois ” ? Les “ racines gauloises ” et leurs usages politiques dans la France médiévale

Franck Collard

## ► To cite this version:

Franck Collard. “ Nos ancêtres, les Gaulois ” ? Les “ racines gauloises ” et leurs usages politiques dans la France médiévale. *Parlement[s], Revue d’histoire politique*, 2020, “ Nos ancêtres les Gaulois ! ”, 2020/2 (32), pp. 41-46. <10.3917/parl2.032.0041>. <hal-03116613>

**HAL Id: hal-03116613**

**<https://hal.parisnanterre.fr/hal-03116613v1>**

Submitted on 20 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

« NOS ANCÊTRES, LES GAULOIS » ?  
LES « RACINES GAULOISES » ET LEURS USAGES  
POLITIQUES DANS LA FRANCE MÉDIÉVALE

Franck COLLARD

Professeur d'histoire médiévale,  
Université Paris Nanterre, Chisco EA 1587  
fcollard arobase parisnanterre.fr

Au commencement et au cœur du « roman national » composé par l'historiographie libérale puis républicaine du XIX<sup>e</sup> siècle, l'ancestralité gauloise de la « Nation France » a joué un rôle identitaire puissant, comme un ouvrage récent vient de le rappeler<sup>1</sup>. Et le peuple ayant occupé la « France d'avant la France » continue de nourrir le débat public : en témoignent les polémiques de la dernière campagne présidentielle. Mais à borner l'horizon historiographique à la période contemporaine, on perd de vue le fait que le « roman national » est l'héritier, certes profondément remanié – le providentialisme a disparu –, d'antécédents déjà dotés d'une forte charge idéologique et politique<sup>2</sup>. C'est au Moyen Âge, plus exactement dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, qu'est apparu le premier récit historique global consacré au passé de la France, ou plutôt de ses rois, incarnation concrète du royaume. Par son appellation originelle, le *Roman aux Roys*, l'œuvre commandée par saint Louis que le moine de Saint-Denis Primat offrit à Philippe III en 1274, semble déjà même emprunter ce format narratif « romanesque ». En réalité, son titre ne lui vient que de la langue « romane » (c'est-à-dire vulgaire, non latine)

---

1 Voir BOURDON Étienne, *La forge gauloise de la nation : Ernest Lavisse et la fabrique des ancêtres*, Lyon, ENS Éditions, 2017.

2 Voir BURGUIÈRE André, « L'historiographie des origines de la France. Genèse d'un imaginaire national », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 58-1, 2003, p. 41-62.

dans laquelle il fut rédigé<sup>3</sup>. Mais le dessein était bien déjà de fabriquer par le récit un passé exemplaire, à la gloire de monarques et d'un peuple censés avoir été élus par Dieu pour accomplir Sa volonté<sup>4</sup>.

Dans ce *Roman aux Roys* et, plus largement, dans la production historiographique de la France médiévale ainsi que dans sa culture politique, quelle place et quelles fonctions ont été assignées aux anciens Gaulois? Quels usages ont été faits d'eux et avec quelles finalités? Une évolution est-elle intervenue durant ces temps réputés immobiles? Où en est-on vers 1500, à l'aube du « siècle des Gaulois »?

## **Les savoirs disponibles sur les Gaulois et les cadres de leur mobilisation**

La place tenue par les Gaulois dans le passé français, tel qu'il est reconstitué et relaté durant le Moyen Âge français, pose d'abord la question du savoir disponible concernant la Gaule ancienne<sup>5</sup> et ensuite celle des cadres ou des moments dans lesquels ce passé pouvait affleurer et être mobilisé.

Qui aurait voulu traiter des *Galli* au Moyen Âge en France disposait en premier lieu des sources antiques. Les écrits de César, Salluste, Tite-Live ou d'abrégiateurs comme Florus ou Justin (qui raconte les migrations gauloises vers l'Asie au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère), à quoi il faut ajouter les productions de l'Antiquité chrétienne, Eusèbe-Jérôme ou Orose, sont toujours restés à l'horizon des lettrés et furent mises pour certaines à la portée d'un lectorat élargi grâce à des traductions en français : celle des *Décades* de Tite-Live par Pierre Bersuire pour Jean le Bon est si fameuse qu'elle connut les honneurs

---

3 Sur les *Grandes chroniques de France*, voir le dernier livre, resté inachevé, de GUENÉE Bernard, *Comment on écrit l'histoire au XIII<sup>e</sup> siècle. Primat et le Roman des roys*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

4 Sur cette question des origines médiévales du « Roman national », nous nous permettons de renvoyer à COLLARD Franck, « Le “Roman national”, une illusion à conjurer? », dans Nicolas WEILL-PAROT, Véronique SALES (dir.), *Le vrai visage du Moyen Âge*, Paris, Vendémiaire, 2017, p. 27-35.

5 Aspect traité notamment par BEAUNE Colette, *Naissance de la Nation France*, Paris, Gallimard, 1985, ch. 1.

de l'imprimerie dès 1486<sup>6</sup>; celles des *Commentaires* de César par Jean Duchesne et Robert Gaguin pour Charles le Téméraire et Charles VIII sont produites en 1473 et 1485<sup>7</sup>. Les sources grecques ne sont redevenues accessibles qu'à partir du renouveau de l'hellénisme dans l'Italie des humanistes, conformément au mot d'ordre pétrarquien *ad fontes*. Elles ont accru la masse des connaissances sur le sujet, qu'il s'agisse de Strabon ou de Diodore de Sicile, dans la langue originale ou, plus fréquemment en France, en version latine.

À cette matière antique se superposent des sources de seconde main. Elles sont parfois spécialement consacrées à l'histoire romaine, comme la compilation produite en 1213 ou 1214 dans le nord de la France et appelée *Fets des Romains*<sup>8</sup>, ou comme le *Romuleon*, compilation latine due à l'Italien Benvenuto d'Imola, vers 1360, et traduite un siècle plus tard par Sébastien Mamerot<sup>9</sup>. Peuvent également être sollicitées les œuvres d'histoire universelle comme *Les Fleurs des histoires* de Jean Mansel, qui intègrent une partie intitulée *Histoires romaines* (1454)<sup>10</sup>, ou, deux siècles auparavant, le fameux *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais<sup>11</sup>. Les histoires de la *gens Francorum* sont susceptibles de fournir des données sur le passé antérieur à la venue des Francs. Mentionnons l'œuvre d'Aimoin de Fleury vers l'an 1000<sup>12</sup> ou les *Grandes chroniques de France*, l'autre nom du *Roman aux Roys*, imprimées en 1477 à Paris chez Pasquier Bonhomme<sup>13</sup>.

- 6 Voir SAMARAN Charles et MONFRIN Jacques, « Pierre Bersuire, prieur de Saint-Eloi de Paris (1290?-1362) », *Histoire littéraire de la France*, n° 39, 1962, p. 258-450 (liste des manuscrits et imprimés).
- 7 Voir SCHMIDT-CHAZAN Mireille, « Les traducteurs de la "Guerre des Gaules" et le sentiment national au Moyen Âge », in *L'historiographie en Occident du V<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Actes du congrès de la Société des Médiévistes de l'Enseignement supérieur public (Tours, 1977), *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 87-2, 1980, p. 387-407; BOSSUAT André, « Traductions françaises des Commentaires de César à la fin du xv<sup>e</sup> siècle », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, n° 3, 1943, p. 253-411.
- 8 *Li fets des Romains*, éd. L.-F. Flutre et K. Sneyders de Vogel, Paris, 2 vol., 1937-8, réimpr. Genève, Slatkine, 1977.
- 9 *Le Romuleon en françois, traduction de Sébastien Mamerot*, éd. Fr. Duval, Genève, Droz, 2000.
- 10 Ouvrage inédit, une copie manuscrite en ligne sur Gallica, celle conservée à la bibliothèque de l'Arsenal, ms. 5087 et 5088.
- 11 VINCENT DE BEAUVAIS, *Speculum majus. IV, Speculum historiale*, Douai, 1624.
- 12 AIMOIN DE FLEURY, *De gestis regum Francorum libri IV*, éd. *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, III, Paris, 1869.
- 13 *Les grandes chroniques de France*, éd. J. Viard, Paris, 10 vol., 1920-1953.

Dans les années 1490, le notaire et secrétaire du roi Nicole Gilles, mort en 1503<sup>14</sup>, le docteur en décret et maître général des trinitaires, Robert Gaguin, mort en 1501<sup>15</sup>, l'Italien Paul Émile de Vérone, mort en 1529<sup>16</sup>, prétendent rénover l'historiographie française dans sa configuration dionysienne, jugée obscure, erronée, affligée de fables et inadéquate à la gloire du royaume de France<sup>17</sup>. Cette entreprise peut être l'occasion de traiter autrement des Gaulois, notamment pour les deux historiens qui usent du latin, Gaguin et Paul Émile, spécialement préoccupés, en particulier Gaguin, par la question des origines<sup>18</sup>.

En dehors de l'historiographie, enfin, les Gaulois peuvent encore affleurer dans les cérémonies du pouvoir (comme les Entrées royales, de plus en plus élaborées) et les discours politiques traditionnellement riches de références historiques (ainsi lors des États généraux de 1484), de même que dans la littérature dont les héros s'appellent souvent de noms antiques comme Alexandre ou César. Encore faut-il vouloir inscrire le passé gaulois dans le passé français et y voir un intérêt.

## Un passé à passer ou à intégrer ?

Figure obligée du récit national conçu au XIX<sup>e</sup> siècle, « nos ancêtres les Gaulois » ont-ils été auparavant agrégés à l'histoire de France et aux représentations mémorielles ? La réponse est loin d'être évidente, car elle dépend des époques ainsi que de ce que l'on entend par « agrégation ».

---

14 GILLES Nicole, *Chroniques et annales de France*, Paris, 1525. C'est la première édition conservée de cette œuvre composée un quart de siècle auparavant. Nous utiliserons ici celle de 1547.

15 GAGUIN Robert, *Compendium de origine et gestis Francorum*, Paris, 1495, et rééd., la dernière parue du vivant de l'auteur date de 1500 /1501, édition de référence.

16 ÉMILE Paul, *De rebus gestis Francorum*, Paris, 1539 ; œuvre parue d'abord par morceaux, le premier en 1517.

17 Nous nous permettons de renvoyer à COLLARD Franck, *Un historien au travail à la fin du XV<sup>e</sup> siècle : Robert Gaguin*, Genève, Droz, 1996, ch. 2-1.

18 Il écrit ainsi à la fin du *Compendium*, f. 164v : « Les auteurs étrangers font en effet le reproche aux habitants du royaume d'Occident de ne pas se connaître et d'ignorer honteusement l'origine et l'histoire de leur propre peuple » (*Occidentalibus enim incolis exteri auctores vitio vertunt quod se et sue gentis originem et progressum turpiter ignorant*).

Une première possibilité est celle de l'extradition plus ou moins radicale des Gaulois du passé du royaume. Elle prend la forme soit d'une ignorance totale, à vrai dire assez rare dans l'historiographie, soit d'une mention plus ou moins étendue mais peu ou mal articulée avec l'histoire de France. Les Gaulois ne tiennent guère de place dans les discours ou les spectacles politiques, avant les années 1480 tout du moins. On serait bien en peine de les trouver dans les représentations mises en scène lors des Entrées des monarques dans leurs bonnes villes, fussent-elles aussi liées à la Gaule que Lyon<sup>19</sup>. Les lettres royales les ignorent, à s'en tenir aux index dressés par les éditeurs des lettres de Louis XI et de Charles VIII. Les écrits sur le pouvoir aussi<sup>20</sup>. Ce n'est qu'après 1500 que la littérature intègre comme héros l'« Hercule gaulois ». Avant, c'est l'Hercule « courtois » qui règne<sup>21</sup>.

Que font les historiens et autres gens de savoir ? Un encyclopédiste comme Vincent de Beauvais place son écrit historique dans une perspective universelle. Rien d'étonnant à ce qu'il traite des Gaulois parmi les autres peuples de l'histoire du monde, sans souci de les rattacher à une histoire de France qui n'est pas son sujet<sup>22</sup>. Mais même des œuvres entendant traiter de la *gens* et des *reges Francorum* peuvent se passer des Gaulois. Puisque ceux-ci n'ont donné au royaume ni son nom, ni ses monarques ni le peuple qu'ils commandaient, ni ses lois, les temps gaulois semblent devoir rester étrangers à l'histoire monarchique<sup>23</sup>. Celle-ci débute avec le premier chef éponyme, Francion, puis le premier roi franc, le mythique Pharamond, vers 420, et s'épanouit avec le premier roi franc chrétien, Clovis. Le « Gaulois » (Arverne) Grégoire de Tours, ne juge pas utile de fournir des indi-

19 *Entrées royales françaises, 1328-1515*, éd. B. Guenée, Fr. Lehoux, Paris, 1968 ; l'entrée de Louis XI à Lyon, le 23 mars 1476, comporte ainsi plusieurs spectacles mais aucun en rapport avec son passé gaulois.

20 Rien dans le *Songe du Vieil Pèlerin* de Philippe de Mézières ou les textes de Jean Juvénal des Ursins. Il est vrai que cette littérature est restée longtemps axée sur le conflit avec les Anglais qui n'appelle pas une mobilisation de la matière gauloise, sinon pour dénier à Brennus des origines insulaires. Le temps nous a manqué cependant pour reprendre tous les grands écrits politiques de la fin du Moyen Âge, si bien que cette absence n'est qu'une impression sous réserve d'inventaire.

21 JUNG Marc-René, *Hercule dans la littérature française du XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1966, ch. 3.

22 Les Gaulois ne sont pas ignorés, loin de là : voir I, 75 ; III, 81 ; VI, 3, 4 et 5. Mais ils ne sont pas placés dans une perspective « nationale ».

23 BEAUNE Colette, *Naissance de la Nation France...*, *op. cit.*, p. 23.

cations sur l'origine et l'histoire de ses congénères, contrairement à ce qu'il fait pour les « nouveaux venus » issus de « la nation des Francs<sup>24</sup> ». Comme son contemporain Richer de Saint-Remi dans son œuvre écrite à la fin du x<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>, Aimoin est certes plus proluxe, qui alimente la préface à son histoire d'une assez longue *Descriptio Galliarum* d'inspiration césarienne, puis de considérations sur les institutions et les croyances des Gaulois, avant de s'interroger sur leurs origines. Mais il n'articule pas ces passages avec ceux qui racontent les débuts des Francs autrement qu'en plantant le décor territorial de la domination franque, marquant d'ailleurs une hiérarchie nette entre les deux peuples : pour le moine de Fleury, le courage franc est supérieur au courage gaulois puisque le premier a vaincu le second<sup>26</sup>.

Deux siècles et demi après, les *Grandes chroniques de France* délaissent significativement le long passage d'Aimoin consacré à la Gaule ancienne et passent très vite aux Francs, considérés à la fois comme les conquérants du bas empire et comme les lointains fondateurs de Lutèce lors d'une première venue en 895 avant l'Incarnation, d'où le bon accueil des habitants du lieu à Marcomir quatorze siècles plus tard : « *si furent tout I poples et une gent*<sup>27</sup> ». Fusion effaçant totalement les Gaulois – l'auteur appelle « *francs senonois* » les compagnons de Brennus –, même si ensuite, Primat présente les Gaules en termes césariens<sup>28</sup> et si cet effacement – ou plutôt cette dilution – procède

24 Grégoire DE TOURS Grégoire, *Historia Francorum*, II, 9. Grégoire écrit en réalité une histoire universelle et pas une histoire de la *gens Francorum*. Quand il parle des « nations » du monde (I, 17), il omet de parler des Gaulois. Il mentionne forcément les Gaules investies par différents peuples germaniques (I, 32) dont les féroces Francs (II, 27), et les dépeint avantageusement comme terres de martyrs glorieux et de chrétiens très pieux (I, 28 et sq.) mais il néglige de relater leur passé, quoique son Histoire commence à la Création.

25 SOT Michel, « Richer de Reims a-t-il écrit une histoire de France ? », in Yves-Marie BERCÉ, Philippe CONTAMINE (dir.), *Histoire de France, historiens de la France*, Paris, Champion, 1994, p. 47-58. Richer joue sur l'évocation de la Gaule et des Gaulois pour prôner une réunification de la Francie occidentale et de la Lotharingie, ce qui reformerait l'ancienne Gaule. Il place nettement les Gaulois à l'horizon ancestral de ses lecteurs, sans se soucier des Francs.

26 AIMOIN, *De gestis regum Francorum libri IV*, éd. cit., p. 22 et sq. notamment p. 28 : « tandis qu'il est enseigné qu'ils [les Gaulois] furent d'un grand courage, il faut dire que bien plus grand encore fut celui des Francs qui les vainquirent » (*dum eorum virtus magna fuisse docetur, major fortitudo Francorum qui eos vicerunt, fore declaretur*).

27 *Grandes chroniques de France*, I, 18, ch. 4.

28 *Grandes chroniques de France*, I, ch. 5.

d'une assimilation flatteuse aux Troyens. Elle n'en retire pas moins leur autochtonie aux habitants de la Gaule, des migrants venus en deux temps. Ces « racines gauloises » paraissent hors sol.

Malgré leurs projets rénovateurs, leur goût de l'Antiquité et leur souci des origines, les rédacteurs d'histoires de France à la fin du xv<sup>e</sup> siècle ne s'attardent pas outre mesure sur la question. Aucun ne traduit sa volonté de réformer l'histoire du royaume par une amplification de la matière gauloise. Certes, timidement ou subliminalement, Gaguin et Paul Émile, que ses fonctions d'historiographe royal doivent rendre prudent, mettent en doute l'ancestralité troyenne « officielle<sup>29</sup> ». Mais ce n'est pas pour lui substituer une ancestralité de rechange qui serait gauloise. L'histoire nationale demeure prisonnière de cadres traditionnels inhospitaliers aux Gaulois, au point que ni Robert Gaguin ni Paul Émile ne marquent dans leur Histoire de France un intérêt pour les *Galli*, pourtant manifesté par ailleurs (voir *infra*). Auteur d'une longue *Descriptio Galliae* en début d'ouvrage<sup>30</sup>, le premier signale l'alliance entre Sicambres (ou Francs) et Gaulois face à César, sans signaler de lien entre les deux peuples. Ce qui le préoccupe, ce sont les Sicambres, pas les Gaulois<sup>31</sup>. Les Francs s'installent dans une Gaule où existe déjà Lutèce, dont les fondateurs suscitent sa perplexité. Le décrétiste parisien rejette les élucubrations de Primat. Pour lui, les Francs, dont la vraie origine lui reste incertaine<sup>32</sup>, ne se sont pas établis sur les bords de la Seine avant le iv<sup>e</sup> siècle. Mais il n'en déduit pas que la future Paris, fondée selon lui vers 500 avant J.-C., est d'origine gauloise<sup>33</sup>. Il ne voit les Gaulois que comme un peuple indigène, passé plus ou moins pacifiquement de la tutelle romaine à une autre tutelle étrangère, franque dans le Nord, burgonde dans la Gaule lyonnaise et (wisi)gothique en Aquitaine<sup>34</sup>. Les Francs ne se

---

29 Au tout début de leurs œuvres respectives, les deux auteurs choisissent de rapporter, en s'en distanciant, ce que « prétendent » ou ce dont « se glorifient » les Français. ÉMILE Paul, *De rebus gestis...*, f. 3 : *Franci e troia oriundos esse contendunt*; GAGUIN Robert, *Compendium*, f. 1v : *Franci, ut pleraeque aliae nationes a troianis prodiisse gloriantur*.

30 *Compendium*, f. 2v-4.

31 *Compendium*, f. 1v.

32 *Compendium*, f. 2v : *michi quidem vera Francorum origo minime comperta est*.

33 *Compendium*, f. 2 et 3v.

34 *Compendium*, f. 2v.

confondent donc en rien avec les Gaulois. Ils sont venus se superposer et s'imposer à eux<sup>35</sup>. Pour Paul Émile non plus, les ancêtres du roi de France ne sont pas gaulois car les Francs n'étaient pas indigènes, affirme-t-il dans le prologue du *De rebus gestis Francorum*<sup>36</sup>. Un auteur moins imprégné d'humanisme comme Nicole Gilles ne se pose même pas la question, malgré les développements assez copieux qu'il affecte à la matière gauloise. Il revient même en arrière en reprenant la thèse de Primat sur les Troyens venus peupler la Gaule en deux temps, les premiers venus étant reconnus par les suivants comme « *bonnes gens qui mesmes estoient venuz de leur generation*<sup>37</sup> ».

Les *Galli* ont beau lexicalement revenir en force à la fin du Moyen Âge dans les textes historiques épris d'*imitatio* de la latinité antique<sup>38</sup> et leur présence historiographique a beau croître, elle demeure, vers 1500, peu articulée avec la question de l'ancestralité et des origines largement préemptée par la mythographie troyenne.

Toutefois, une curiosité nouvelle anime quelques lettrés. À l'aide de textes antiques redécouverts ou diffusés par ses congénères transalpins, Paul Émile a en effet rédigé pour son protecteur initial, le cardinal de Bourbon, le premier ouvrage traitant spécifiquement du passé gaulois, intitulé *Antiquitas Galliarum*. Il ne dépasse pas cependant l'époque de Brennus<sup>39</sup>. Sa finalité, ainsi que

---

35 La main qui a annoté une copie des *Fets des Romains* (BnF, ms. fr. 23083) exprime nettement cette dissociation, f. 20v : « ... au temps de Julius Cesar n'estoit encores le pays appellé France. Et ne vindrent les francoiz ou pays de gaule plus de Vc ans après Julius Cesar ». Il est très douteux qu'il s'agisse de Gaguin, parfaitement informé que l'auteur de la *Guerre des Gaules* était bien, quoiqu'il s'exprime à la 3<sup>e</sup> personne, Jules César, et non Julius Celsus, comme le nomme la main anonyme dans le même passage. On savait cela depuis au moins les années 1400 (PONS Nicole, « L'historiographie chez les premiers humanistes français », in DARIO CECCHETTI, LIONNELLO SOZZI, LOUIS TERREAUX (dir.), *L'aube de la Renaissance*, Genève, 1991, p. 103-123).

36 ÉMILE Paul, *De Rebus gestis Francorum libri VII*, Paris, 1520, f. 2 v : *a primordiis rerum Franci non erant Galliarum indigene incolae*.

37 GILLES Nicole, *Croniques et annales...*, *op. cit.*, f. 8.

38 GILLI Patrick, *Au miroir de l'humanisme. Les représentations de la France dans la culture savante à la fin du Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 1997, p. 125 : dans ses *Decades*, Flavio Biondo utilise uniformément *Galli* pour parler des Gaulois ou des Francs.

39 L'auteur se vante dans le prologue d'être le premier à traiter le sujet (BnF, ms. lat. 5934, f. 3).

celle de l'opuscule suivant appelé *Antiquitas Franciae* (de César à Charlemagne, d'un empereur à l'autre, découpage porteur d'un effet de continuité), était de servir de début à l'histoire de France qu'il projetait d'écrire. Mais Paul Émile l'a conçu comme un texte en soi, muni d'un prologue propre et censé être diffusé tel quel, comme le montre l'existence de plusieurs copies<sup>40</sup>. Le travail du Transalpin n'est finalement pas passé dans son *De rebus gestis Francorum*. Il témoignait pourtant d'une nouvelle prise en considération du passé gaulois tout en s'efforçant de l'intégrer à la mythographie troyenne, puisque l'auteur italien faisait des Gaulois des Galates, descendants de Galatée, né de l'union d'Hercule et d'une princesse gauloise, et ancêtres des Troyens<sup>41</sup>.

Manifesté différemment, l'intérêt des traducteurs de César pour les habitants de l'ancienne Gaule s'illustre par les deux mises en langue vernaculaire opérées par Jean Duchesne pour Charles le Téméraire et par Robert Gaguin pour Charles VIII. L'humaniste a fait précéder sa traduction, promise à un beau succès éditorial, d'un prologue adressé au roi de France. Il agrège quant à lui clairement les anciens Gaulois au passé français. Une telle incorporation n'était pas nouvelle chez lui. Elle s'était exprimée dans une longue lettre écrite en 1468 depuis Burgos en Espagne au notaire François Ferrebouc<sup>42</sup>. Provoqué par des interlocuteurs ibériques vantant leur pays placé au-dessus de la France, le futur maître général des Trinitaires avait répliqué par une réponse enflammée mettant la gloire des Gaulois au compte de la grandeur française. Mais son *Compendium* aux visées patriotiques identiques à la lettre de Burgos a peu exploité la veine gauloise, de même que l'œuvre de Paul Émile. Les pesanteurs de la tradition historiographique restaient fortes vers 1500. C'est que les enjeux de la « question gauloise » étaient grands.

---

40 DAVIES Katherine, « Some Early Drafts of the *De rebus gestis Francorum* of Paul Aemilius », *Medievalia et Humanistica*, n° 11, 1957, p. 99-110.

41 Même opinion d'Alberto Cattaneo, auteur d'une brève histoire de France dédiée à Charles VIII puis Louis XII; voir BROWN Elizabeth E. A. R., « The Trojan Origins of the French: The Commencement of a Myth's Demise, 1450-1520 », in Alfred P. SMYTH (dir.) *Medieval Europeans. Studies in Ethnic Identity and National Perspectives in Medieval Europe*, Houndmills/New York, Macmillan/St. Martin's Press, 1998, p. 135-179, p. 150.

42 *Epistole et orationes Gaguini*, éd. L. Thuasne, Paris, 1903, rééd. Genève, Slatkine, 1977, t. 1, p. 185-208.

## Les enjeux contradictoires de l'ancestralité gauloise

Autant qu'aujourd'hui, l'histoire nationale à l'époque médiévale n'est rien moins qu'un exercice littéraire désintéressé. Il s'agit au contraire d'un fort véhicule d'idéologie étroitement articulé avec le contexte d'écriture. Parler des Gaulois comme préfigureurs sinon ancêtres des Français revêt une signification majeure, en un temps où l'on croit à la transmission des vices et vertus collectifs de génération en génération<sup>43</sup>, ou, pour le dire dans le vocabulaire d'aujourd'hui, où l'on « essentialise » pour créer de l'identité.

Ceux qui n'accordent pas aux Gaulois une attention marquée ou qui en font simplement les habitants de la Gaule au moment de l'arrivée des Francs estiment tout d'abord l'ancestralité gauloise douteuse par rapport à la tradition historiographique. Les autorités privilégient l'ancestralité troyenne ô combien plus glorieuse et exaltante, puisqu'elle met à parité Francs/Français et Romains/Italiens en faisant de Francion l'équivalent d'Enée. Elle n'est d'ailleurs pas incompatible avec la prise en compte des Gaulois, puisque, très tôt, une mythographie originaire a tenté d'attribuer à ceux-ci des origines analogues à celle des Francs<sup>44</sup>. On retrouve cette solution fusionnelle entre autres dans le *Traité de la division des royaumes* de Jean de Saint-Victor vers 1300<sup>45</sup> ou dans l'*Abrégé des chroniques de France* de Noël de Fribois vers 1450<sup>46</sup>. Mais elle est concurrencée par une perception très péjorative, venue des récits antiques – singulièrement celui de César.

Elle fait des habitants des Gaules des barbares et des vaincus, certes valeureux – l'auteur des *Commentaires* devait faire valoir sa

43 GAGUIN Robert, *Compendium*, f. 167v : « dans chaque peuple perdurent depuis l'origine les vices ancestraux que les uns et les autres s'imputent réciproquement » (*Perseverant ab ortu cuique genti cognata vitia quae altera alteri improperet*).

44 COUMERT Magali, *Origines des peuples. Les récits du Haut Moyen Âge occidental (550-850)*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 2007, p. 279-281. Les origines troyennes des Gaulois sont alléguées très tôt : Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, fait des Arvernes des frères des Latins, issus du sang troyen (*Lettres*, VII, 2). L'auteur note p. 293 que l'allégation des origines troyennes des Francs vint faire pièce aux prétentions des Gaulois.

45 JEAN DE SAINT-VICTOR, *Traité de la division des royaumes*, éd. tr. I. Guyot-Bachy et D. Poirel, Turnhout, Brepols, 2002, p. 256.

46 Fribois, Noël de, *Abrégé des croniques de France*, éd. K. Daly, Paris, Champion, 2006, p. 90.

victoire – mais cruels, déloyaux, goinfres et désunis. Une telle image servait la cause des détracteurs des Français comme les humanistes italiens qui ne se privent pas de voir en leurs incultes voisins les dignes descendants des hordes de Brennus et de Vercingétorix<sup>47</sup>. Dans sa traduction du *Romuleon*, comme l'avait fait d'ailleurs avant lui le compilateur des *Fets des Romains*, Sébastien Mamerot élimine tous les qualificatifs péjoratifs affectés aux Gaulois par Benvenuto d'Imola, dont il critique sans relâche le parti-pris gallophobe<sup>48</sup>. Parti pris si répandu que Paul Émile doit intituler une rubrique de son *De antiquitate Galliarum* « *Contra nonnullos auctores qui Gallos indignissime infamabant* », démentant notamment leur supposée ivrognerie<sup>49</sup>. Gaguin prend également soin, dans sa traduction de César, de ne jamais traduire littéralement *barbari* quand l'auteur des *Commentaires* utilise ce vocable pour désigner l'adversaire<sup>50</sup>. Rappelée dans son *Compendium*<sup>51</sup>, l'instrumentalisation francophobe du passé gaulois était donc un puissant motif pour déconnecter l'histoire de France de celle des Gaules. De surcroît, se référer à un peuple vaincu et assu-

- 
- 47 GILLI Patrick, *Au miroir de l'humanisme...*, *op. cit.*, p. 125 et sq. sur les attaques de Pétrarque ou de Pie II et p. 257 sur la francophobie amalgamant Gaulois et Français; MAISSEN Thomas, *Von der Legende zum Modell. Das Interesse an Frankreichs Vergangenheit während der italienischen Renaissance*, Bâle/Francfort-sur-le-Main, Helbing & Lichtenhahn, 1994, précise p. 317 que le chancelier florentin Collucio Salutati dut assurer au roi de France qu'il ne confondait pas Gaulois et Français, tant l'image des premiers était particulièrement négative dans un discours qu'avait tenu l'Italien pour qui, en réalité, la continuité de mœurs et de caractère ne faisait aucun doute (p. 329).
- 48 *Le Romuleon en français*, X, 37, 4, p. 443 : « l'acteur du Romuleon ne pouant oublier son envie trop destructifve, ayant experimenté tressouvent la desloyal nature des Ytaliens, s'efforce tousjours la transporter ès François ». DUVAL Frédéric, *La traduction du Romuleon*, Genève, Droz, 2001, a relevé les gloses de Mamerot qui affirme que l'auteur italien ne pense qu'à « obvier a l'onneur des Gaulois a present dit François », dont il sait pourtant que le monde connaît « le glorieux renom avoir esté et estre a droit triomphant par mer et par terre sur toutes autres nations, tellement qu'ilz en ont obtenu le vray sceptre imperial... » (p. 349-350).
- 49 Remarque faite par GILLI Patrick, « L'histoire de France vue par les Italiens à la fin du quattrocento », in Yves-Marie BERCÉ, Philippe CONTAMINE (dir.), *Histoire de France...*, *op. cit.*, p. 72-90, p. 87.
- 50 SCHMIDT-CHAZAN Mireille, « Les traducteurs... », art. cit., p. 404.
- 51 *Compendium*, f. 167 : « depuis l'irruption des Sénons en Italie, le nom gaulois est objet de haine pour presque tous les Italiens qui le couvrent de l'opprobre de l'inconstance, de la cruauté, de l'avidité et de la volupté » (*vetus odium gallicis nominis quod post Senonensium in Italiam irruptionem omnibus fere Italis exosum fuit, nunc illorum levitatem, nunc crudelitatem avariciamque et libidinem exprobrantibus...*).

jetti deux fois par des puissances allochtones (Rome et les Francs), pouvait rappeler le triste sort connu par la France entre 1417 et 1453. L'identité du royaume avait bien plus à gagner à se fonder sur de farouches conquérants chevelus que sur ces Gaulois à qui César avait ordonné de se tailler les cheveux, en signe d'asservissement<sup>52</sup>.

D'un autre côté, un « continuisme gaulois » valorisant pouvait renverser la conception italienne en mettant en évidence les *virtutes Gallorum* transmises aux Français. Dès 1213-1214, le compilateur des *Fets des Romains*, qui certes appelle « François » les Gaulois tout au long de son œuvre, vante leurs vertus combattantes. Elles sont telles que César choisit de s'appuyer principalement sur eux pour marcher sur Rome<sup>53</sup>. L'*Abrégé des croniques de France* de Noël de Fribois relève la continuité et la transmission des (bonnes) mœurs gauloises, rapportées par saint Jérôme qui a vanté la beauté, clarté, netteté de leur corps à la blancheur éponyme. Selon Isidore de Séville en effet, le mot *Galli* dérivait du vocable grec signifiant « lait<sup>54</sup> ». En vertu de la tradition gauloise, écrit-il, « aucuns hommes et femmes de Gaule » ont coutume de faire pendre à leur blanc col des colliers « jusques a present »<sup>55</sup>. Dans sa traduction très libre de César pour le duc de Bourgogne, Jean Duchesne écrit de son côté : « Les Gaulois étaient grant renommée par chevalerie par-dessus tous peuples du monde..., fiers et dédaigneux de toute sujétion<sup>56</sup>. » Il pense surtout aux Belges, ancêtre des sujets de son maître<sup>57</sup>. Extensible à toutes les tribus des Gaules, cette qualité guerrière s'accompagne d'une sagesse incarnée par les druides et d'une religiosité préparant les esprits à l'évangélisation. Dans sa lettre de Burgos, comme dans son prologue à la traduction des *Commentaires* de César, Gaguin épouse cette vision éminemment patriotique, car il ne doute pas que les qualités susmentionnées animent toujours ses compatriotes, quelque mélangés qu'ils soient devenus. Il exalte la bravoure gauloise en évoquant

---

52 GILLES Nicole, *Croniques et Annales...*, *op. cit.*, f. 11.

53 *Li fets des Romains*, I, 357.

54 Isidore DE SÉVILLE, *Etymologies*, IX, 2, 26-27.

55 *Abrégé des croniques de France*, p. 190.

56 Citée par BEAUNE Colette, *Naissance de la nation...*, *op. cit.*, p. 25.

57 SCHMIDT-CHAZAN Mireille, « Les traducteurs... », *art. cit.*, p. 400, signale une hostilité à Vercingétorix et aux Gaulois non belges car ils préfigurent les ennemis français de Charles le Téméraire.

Brennus, les migrations, racontées dans son 25<sup>e</sup> livre par Justin, des *Galli* en Grèce<sup>58</sup>, leur résistance acharnée contre César qui n'aurait jamais vaincu ses adversaires s'ils avaient été unis<sup>59</sup>. Sans solution de continuité, il passe aux vertus guerrières des rois francs. Le Trinitaire assimile également aux Gaulois les Français de son temps dans un discours au roi de Portugal prononcé en août 1483. Il développe anaphoriquement le thème de la *virtus Gallorum*<sup>60</sup> reprise sinon héritée par les rois francs, leurs dignes continuateurs, et place les maîtres parisiens de l'Université dans la suite des doctes druides<sup>61</sup>. L'invocation des Gaulois entre donc dans la fabrique d'une identité française faite de précellence militaire, morale et intellectuelle. La combativité de Brennus et la sagesse des druides préfigurent l'association hautement revendiquée par les Français de l'*imperium* et du *studium* réunis, croient-ils, à partir de Charlemagne. Même si les grands traits identitaires de la royauté française n'empruntent rien aux Gaulois, son christianisme intense lui vient du baptême de Clovis opéré par un évêque de la métropole de Gaule belgique. Pour Paul Émile, ce baptême réunit Gaulois et Francs<sup>62</sup>. Le miroir gaulois peut donc jouer à plein pour renvoyer une belle image aux Français.

Il joue aussi pour aider leur monarque à les gouverner et ses sujets à rester unis. Le prologue de Gaguin estime bien utile au roi la connaissance des Gaulois parce que les mœurs des anciens habitants des Gaules ainsi que leurs coutumes n'ont pas changé et qu'il ne faut pas les brusquer, sous-entendu contrairement à ce qu'a fait Louis XI.

58 *Epistole et orationes*, I, 197. Le texte latin de Justin était connu bien avant le temps de Gaguin.

59 *Epistole et orationes*, I, 197 : *Neque tamen victor Caesar magnis suis copiis Galliam subegisset, nisi inter se dissidentes Galli nunc ad Caesarem defecissent...*

60 *Epistole et orationes*, II, 115-6 : *Quis Asiae atque Orientis priscos reges olim stipavit, protexit, munivit? Gallorum virtus. Quis ad delendam surgentis romani imperii gloriam propius accessit? Gallorum virtus...*

61 *Epistole et orationes*, II, 137 puis 141. Précisons cependant que le régent de la faculté de décret ne considère pas ces druides comme les fondateurs de l'*Alma mater*, c'est Charlemagne qui en est à l'origine.

62 Paul Émile, *De rebus gestis...*, *op. cit.*, f. 8v; JOUANA Arlette, « La quête des origines dans l'historiographie française de la fin du xv<sup>e</sup> et du début du xvi<sup>e</sup> siècle », in CHEVALIER Bernard, CONTAMINE Philippe (dir.), *La France à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Renouveau et apogée*, Paris, Éditions du CNRS, 1985, p. 301-311. L'antériorité des Gaulois dans la foi chrétienne qu'ils transmettent aux Francs est louée par SEYSSEL, Claude de, *Les louenges du roy Louis XII*, éd. P. Eichel-Lojkine, L. Vissière, Droz, Genève, 2009, p. 110.

Charles VIII verra dans le texte de César « quelles condicions, quelles meurs et quelle conduite, quelle puissance, quelle force et quelle maniere de vivre chascune gens estant soubz vostre gouvernement et seignorie avoit deslors et comment encores ilz retrouvent aulcunes choses de ce temps la <sup>63</sup> ». Dans son discours aux États généraux du 15 janvier 1484, le chancelier de Rochefort reprend les mêmes idées<sup>64</sup> [cf. la présentation de ce document dans la partie Sources].

L'antécédent gaulois peut aussi venir appuyer l'expansionnisme français en Italie. Avant les années 1490, l'argument a déjà cours. Antoine Astesan, Italien au service du duc Charles d'Orléans, démontre dans une histoire de Milan qu'il lui dédie en 1447 que Charles est le mieux fondé à gouverner une ville dont les liens furent puissants avec les Gaulois, ses fondateurs : le duc en descend<sup>65</sup>. Comme lui, Charles VIII les a pour ancêtres (*majores*), estime Paul Émile au début de son *Antiquitas Galliae*<sup>66</sup>. Son voyage napolitain n'est pas sans rappeler celui des Sénons dirigés par Brennus, Sénons dont les Siennois se disent opportunément les descendants lors de la venue du roi dans leur ville<sup>67</sup>. Certes l'expédition a bien d'autres motifs de légitimité, mais le souvenir des Gaulois n'est pas négligé et il est donc instrumentalisé. Louis XII a encore davantage intérêt à doubler l'argumentation juridique de ses droits sur le duché de Milan, au titre de l'héritage de sa grand-mère Visconti, par le rappel du rôle fondateur des Gaulois dans la Cisalpine devenue ensuite Lombardie<sup>68</sup>. À la fin de son *Compendium*, en venant au récit des guerres milanaises, Gaguin énumère à dessein les cités d'origine gauloise, Milan (tradition livienne), Côme, Vérone, Bergame, Trente, Vicence, Pavie. Puis il embraye significativement avec les *recentiora Gallorum non obscura apud Italos gesta*, ceux de Charlemagne, ainsi placé dans la continuité de Brennus<sup>69</sup>. Quoique foncièrement hostile aux expéditions ultra-

63 Voir le texte en annexe.

64 *Journal des États généraux de France tenus à Tours en 1484 sous le règne de Charles VIII rédigé en latin par Jehan Masselin*, tr. Adhelm Bernier, Paris, 1835, p. 39-41 puis p. 62.

65 GILLI Patrick, *Au miroir de l'humanisme...*, *op. cit.*, p. 375.

66 Cité par MAISSEN Thomas, *Von der Legende zum Modell...*, *op. cit.*, p. 180.

67 GILLI Patrick, *Au miroir de l'humanisme...*, *op. cit.*, p. 417. *Senas Gallorum Sennorum ex nomine dictas* dit un poème déclamé au monarque (cité n. 92)

68 Voir DUMONT Jonathan, *Lilia florent. L'imaginaire politique et social à la cour de France durant les premières Guerres d'Italie (1494-1525)*, Paris, Champion, 2013, p. 275.

69 GAGUIN Robert, *Compendium*, f. 167v.

montaines à l'issue souvent désastreuse<sup>70</sup>, le docteur en décret utilise habilement le passé gaulois pour justifier la politique lombarde du roi de France, réunificateur des Gaules, de part et d'autre des monts<sup>71</sup>.



Dans une lettre écrite à Symphorien Champier durant l'été 1514, Jérôme de Pavie fait remarquer au médecin lyonnais qui a osé l'appeler « Gaulois cisalpin », que les Gaulois d'outre-monts détestent qu'on les nomme *Galli* et préfèrent qu'on les dise *Franci*. Cette assertion montre bien les résistances qui s'opposent encore à l'ancestralité gauloise, jugée dévalorisante car barbare. Le *continuum* péjoratif continue d'être brandi par les Transalpins devant la déferlante française dans la péninsule<sup>72</sup>. Affligé d'une image assez négative, Vercingétorix n'est pas encore entré dans le panthéon national<sup>73</sup>. Même chez un Gaguin, l'ancestralité gauloise n'est que partiellement assumée. Dans son *Compendium*, les « premiers François » qu'il mentionne dans son prologue de 1485<sup>74</sup> comme étant à l'origine de la puissante monarchie dont Charles VIII est le glorieux représentant, ne se confondent pas avec les Gaulois. Un Paul Émile le rejoint dans cette approche officielle, bien éloignée de celle que présente son traité sur la Gaule. C'est non pas d'une substitution mais d'un dédoublement originaire qu'il s'agit, et il est la porte ouverte à une agrégation discriminante des Gaulois au passé national : d'un côté les vaincus, dont descend le peuple ; de l'autre les vainqueurs, issus des guerriers francs<sup>75</sup>.

70 Voir COLLARD Franck, « La pensée politique d'un clerc humaniste de la fin du xv<sup>e</sup> siècle : Robert Gaguin (1433-1501) », *Revue française d'Histoire des idées politiques*, n° 7, 1998, p. 3-45 et 155-164.

71 DUMONT Jonathan, *Lilia Florent. L'imaginaire politique et social...*, *op. cit.*, p. 276 : dans le *Triomphe du treschrestien roy de France Loys XII* où il célèbre les victoires royales, Symphorien Champier soutient que les places lombardes sont revenues à leur « naturalité », soit leur légitime propriétaire ; des auteurs italiens comme Baldassare Novellino indiquent même que les Gaulois de part et d'autre des Alpes formaient un même peuple que Louis XII a donc réuni.

72 JUNG Marc-René, *Hercule dans la littérature française...*, *op. cit.*, p. 68, d'après le *Duellum epistolarium* de Champier, publié en 1519.

73 BEAUNE Colette, « L'image du fondateur : Vercingétorix et Brennus de 1450 à 1550 », in *La monarchie absolutiste et l'Histoire de France*, Paris, PUPS, 1986, p. 29-50.

74 *Epistole et orationes Gaguini*, II, 305-306.

75 Cf. JOUANNA Arlette, *Ordre social, mythes et hiérarchies dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1977 ; POMIAN Krzysztof, « Francs et Gaulois », in NORA Pierre (dir.), *Les lieux*

Il est néanmoins indéniable que les *Galli* ont connu à la fin du xv<sup>e</sup> siècle une phase d'appréciation et d'intérêt, illustrés par exemple par l'évolution des enluminures des copies du *Romuleon* entre 1485 et 1495<sup>76</sup>. Leur intégration à la mythographie nationale culmine avec les *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, ouvrage commencé par Jean Lemaire de Belges pour Marguerite de Habsbourg, continué et réorienté après son passage à la cour de Louis XII, et résolvant la dichotomie, infériorisante pour les Gaulois, entre ceux-ci et les Francs, par une invention empruntée à un faussaire prolifique, Annius de Viterbe : l'attribution d'ancêtres gaulois aux Troyens, faisant que « les Gaulois et les Troyens sont si mellez qu'on ne les peut bonnement discerner ne separer<sup>77</sup> ».

La dernière phrase de la quatrième de couverture du livre d'Étienne Bourdon affirme : « les propos historiques sur les origines antiques de la nation se révèlent être un discours sur le présent, qui prend la voix du passé ». Combien justes sonnent ces propos pour la période médiévale ! La science politique aurait grand tort de la négliger. Par une ruse de l'histoire, les adeptes actuelles de l'ancestralité gauloise la brandissent pour faire de la population blanche la seule à être légitimement et pleinement française. Cette obsession de la blancheur reprend, sans qu'ils en aient conscience, l'étymologie laiteuse donnée au nom gaulois par Isidore de Séville. Étrange connexion des temps.

---

de mémoire. III. *Les France. 1. Conflits et partages*, Paris, Gallimard, 1992, p. 41-105, spécialement p. 65 et sq. Sans doute conscient du danger, Nicole Gilles estime dans ses *Chroniques et annales*, f. 11, que la différence capillaire entre Gaulois et Francs prit fin à Paris au temps de l'évêque Pierre Lombard († 1160).

76 JACOB Marie, « Peuple vaincu ou valeureux guerriers ? La représentation des Gaulois dans l'enluminure française à la fin du xv<sup>e</sup> siècle », in Chrystèle BLONDIAU, Marie JACOB (dir.) *L'Antiquité entre Moyen Âge et Renaissance*, Nanterre, PUPPO, 2011, p. 361-383.

77 LEMAIRE DE BELGES Jean, *Illustration de Gaule et singularitez de Troye*, éd. J. Abélard, Paris, 3 vol., 1972, I, 1. Voir aussi ABÉLARD Jean, « Les *Illustrations de Gaule* de Jean Lemaire de Belges. Quelle Gaule ? Quelle France ? Quelle nation ? », *Nouvelle revue du XVI<sup>e</sup> siècle*, n° 13-1, 1995, p. 7-27.